

CHINE La lettre d'information

Le droit des travailleurs à l'organisation indépendante ne connaît pas de frontières.

Zhang Zhan, journaliste citoyenne, a été officiellement arrêtée à Shanghai. Elle avait enquêté sur l'épidémie à Wuhan en février. Chen Qiushi et Fang Bin ont aussi disparu à Wuhan.

La Commission Enquête Chine s'est constituée, au lendemain de la répression du mouvement populaire de mai-juin 1989, pour exiger la libération de tous les prisonniers politiques. Dès janvier 1990, le 1^{er} Banquet de solidarité réunissait militants chinois en exil et responsables syndicaux de huit pays et en janvier 1991 un appel fut lancé lors d'une conférence à Barcelone et repris dans cinquante-trois pays : les droits ouvriers et démocratiques ne connaissent pas de frontière. En particulier le droit de constituer librement des syndicats. La Commission s'est rendue en Chine à trois reprises : enquêtes sur les prisonniers politiques et sur l'application de la loi du Travail, solidarité avec les syndicalistes de Liaoyang. Elle a participé à plusieurs rencontres internationales, notamment en Asie. Elle organise chaque année un banquet de solidarité avec le peuple chinois et édite « La Lettre d'information » deux fois par mois depuis 1994.

Éditorial

A la hussarde ! Mardi 30 juin à 23 heures, soit une heure avant la date symbolique du 1^{er} juillet – c'est le 1^{er} juillet 1997 en effet qu'avait été signé l'accord sur la rétrocession à la Chine de Hong Kong, colonie britannique –, la loi tant redoutée sur la sécurité nationale a été adoptée par le gouvernement de Hong Kong à la hussarde, même le Parlement croupion n'en a pas eu connaissance ni n'a eu son mot à dire. Elle avait été votée le matin même au comité de l'Assemblée nationale populaire (ANP) à Pékin, signée dans la journée par le président Xi Jinping, intégrée à la mini-Constitution de Hong Kong et est entrée en application à minuit !

Les quatre « crimes » principaux sanctionnés par cette loi ? Sécession, subversion, terrorisme et collusion avec des forces étrangères et extérieures pour compromettre la sécurité nationale. Et sont en outre prévus trois cas où le gouvernement de Hong Kong sera dessaisi : les « situations complexes » d'interférence des forces étrangères, les cas où la loi hongkongaise ne peut s'appliquer et « des menaces graves et réelles » qui mettent en jeu la sécurité nationale. Les jugés coupables peuvent être condamnés à la prison jusque perpétuité, à des expulsions pour les non-résidents et des amendes pour les sociétés.

Une loi scélérate. Des notions larges et vagues, des textes que le pouvoir du Parti communiste chinois peut interpréter à sa guise, voilà la caractéristique de cette loi liberticide. Ainsi, que penser de cet article 29-2 qui punit « toute personne troublant gravement l'expression et l'application des lois et de la politique des gouvernements de Hong Kong et de la République populaire de Chine, quand cela peut avoir de graves conséquences » ? Quelles auraient été par exemple ces « graves conséquences » d'une manifestation de 2 millions de jeunes et de travailleurs contre le projet de loi d'extradition, politique du gouvernement de Hong Kong, en juin 2019 ? Autrement dit : une telle manifestation pourrait-elle encore avoir lieu demain sans que les organisateurs, voire les participants risquent la prison ?

Le chef du Bureau des affaires de Hong Kong à Pékin l'assure : « Cette loi sera une épée tranchante suspendue au-dessus de la tête d'une minorité de personnes qui mettent en danger la sécurité nationale. » Mais qu'entend-il par « sécurité nationale » ? A l'évidence, cette loi vise à terroriser ces centaines de milliers de jeunes et travailleurs qui ont manifesté contre le projet de loi d'extradition, contre les violences policières qui mutilaient de fait le droit de manifester, bref pour défendre les libertés chèrement conquises du temps de la colonisation britannique et préservées en dépit des attaques venant des gouvernements hongkongais successifs choisis par Pékin. Elle vise tous ceux qui levalent leur main bien ouverte pour dire « Cinq revendications, pas une de moins ! ».

Les « brebis galeuses ». Carrie Lam, la cheffe du gouvernement de Hong Kong l'a bien précisé : « Avec la loi, les troubles sociaux de l'année écoulée seront dissipés et la stabilité sera rétablie pour permettre à la ville de redémarrer ». Nous y voilà ! Celle qui avait traité les 8000 personnels hospitaliers en grève de « brebis galeuses » parce qu'ils réclamaient des moyens et mesures pour protéger la population contre l'épidémie veut mettre un terme aux manifestations et aux grèves... Pour veiller à l'application de cette loi, un Bureau de la sécurité nationale a été institué dès le 3 juillet. A sa tête, un apparatchik du coin, Zheng Yanxiong, le secrétaire du Parti communiste du Guangdong, la province qui jouxte Hong Kong. A quoi ce grand dirigeant doit-il son ascension ? A la répression féroce des « brebis galeuses » du petit peuple de Wukan, ce gros bourg du Guangdong où éclatèrent des émeutes en décembre 2011 contre la municipalité à propos de la confiscation illégale de terres et d'une énorme corruption. La population avait réussi à chasser la municipalité et à élire un conseil municipal composé de délégués choisis librement. Zheng Yanxiong était le bureaucrate en chef de Shanwei, la préfecture de Wukan, c'est lui qui a protégé les corrompus et fait condamner neuf dirigeants des manifestations de Wukan à des peines de 2 à 10 ans prison fin 2016.

Questions de démocratie. La crise est là, qui fait des ravages et l'épidémie l'a encore aggra-

vée à Hong Kong comme en Chine continentale. A Hong Kong, une grande majorité des travailleurs ont subi d'énormes pertes de salaire tout comme les travailleurs du secteur tertiaire sur trois a perdu son emploi. Grande est la crainte d'une explosion sociale en Chine et d'une poursuite du combat pour la démocratie à Hong Kong... En quoi le combat pour la démocratie serait-il une menace et pour qui ? Le président de l'Assemblée nationale dit : « La mise en œuvre de cette loi... garantira que le régime "un pays, deux systèmes" progressera dans la bonne direction. » Le « deux systèmes », c'est Hong Kong avec un Parlement-croupion et un pouvoir exécutif choisi par Pékin donnant tout pouvoir aux banques, aux spéculateurs financiers, aux magnats de la Bourse et de l'immobilier, aux riches Chinois corrompus. C'est un pouvoir où rien n'est interdit au capital, mais où tout manque aux travailleurs : pas d'assurance chômage, pas de système de retraite, pas de conventions collectives, pas de logements, un salaire minimum vraiment minimum. La démocratie exigerait que les revendications de la majorité soient satisfaites, ce qui porterait atteinte non seulement à la minorité protégée par le pouvoir, mais aussi au régime de Pékin qui a fait de Hong Kong la grande porte d'entrée et de sortie des capitaux et des marchandises en Chine et de Chine.

Les raisons d'une urgence. La rapidité de la modification des rapports entre le pouvoir et le peuple, du développement du mouvement ouvrier avec la constitution de multiples syndicats, de l'état d'esprit des travailleurs a contraint Pékin à frapper et à tenter d'interdire la solidarité avec les travailleurs chinois du continent. Cette loi peut permettre la plus terrible répression, mais la place occupée la jeunesse et les travailleurs dans les manifestations et grèves au cours des douze derniers mois montre qu'ils ne s'en laisseront pas conter. « La prolifération de nouveaux syndicats a tourné une page pour le mouvement ouvrier de Hong Kong », écrivent les auteurs des chroniques du « South China Morning Post ». Nous en publions donc au verso de nouveaux extraits titrés « Quatre-vingt-onze nouveaux syndicats en quinze mois ! »

Hong Kong : quatre-vingt-onze nouveaux syndicats en quinze mois !

Nous poursuivons la publication d'extraits des chroniques du quotidien hongkongais « South China Morning Post » sur la constitution de syndicats au cours des manifestations de 2019-2020.

Le syndicat des fonctionnaires fait partie des dizaines de syndicats qui ont vu le jour en 2019 alors que les Hongkongais cherchaient de nouvelles façons de soutenir le mouvement social après des mois de manifestations anti-gouvernementales à partir du milieu de l'année.

Selon les chiffres du Département du travail, 25 nouveaux syndicats ont été enregistrés en 2019, soit près du double des 13 créés en 2018. À la mi-mars 2020, 66 autres avaient été constitués et d'autres étaient en formation.

Ils représentaient des employés dans un large éventail de secteurs, notamment les secteurs de l'hôtellerie, de la médecine, de l'optométrie, de la dentisterie, de la construction et des technologies de l'information, ainsi que des barmen et des esthéticiennes. Certains concernent des travailleurs qui n'avaient auparavant jamais adhéré à aucune organisation. La prolifération de nouveaux syndicats a tourné une page pour le mouvement ouvrier de Hong Kong.

Pendant longtemps, les syndicats principalement des « cols-bleus » des secteurs industriels ont été dominés par l'influente

Fédération des syndicats pro-Pékin, une organisation qui regroupe 253 syndicats et plus de 420 000 membres. Il était presque trois fois plus grand que son concurrent, la Confédération des syndicats, qui comptait 93 affiliés et 145 000 membres. Le syndicat des enseignants de Hong Kong, fondé en 1973 par feu le légendaire partisan de la démocratie Szeto Wah, était le plus grand syndicat avec plus de 100 000 membres. « Nous voulons introduire une nouvelle culture syndicale qui ne se limite pas aux droits des travailleurs, mais amplifie également les voix des secteurs professionnels pour résister aux autorités », a déclaré Alex Tsui, 24 ans, président du nouveau syndicat des employés de l'hôtellerie. (...)

Le sociologue et ancien organisateur syndical Chris Chan King-chi, universitaire spécialisé dans le syndicalisme, a déclaré que, traditionnellement, les syndicats de Hong Kong se constituaient après les conflits du travail et avaient tendance à impliquer principalement des cols-bleus. Il a souligné que la nouvelle vague avait incité à se syndiquer même les acteurs du secteur financier et des technologies de l'information.

Il a également noté que, par le passé, les conflits du travail nécessitaient l'intervention de tierces parties telles que la Confédération des syndicats et étaient pris en main par des permanents syndicaux. « Maintenant, ces néophytes de différents secteurs se sont portés volontaires pour faire le travail eux-mêmes, au lieu de compter sur des permanents. C'est ce qui a manqué à Hong Kong ces dernières années », a-t-il déclaré.

Carol Ng Man-ye, présidente de la Confédération des syndicats, a déclaré que les Hongkongais avaient des réserves sur les syndicats et étaient réticents à s'opposer à leurs employeurs, mais les manifestations de 2019 ont changé la donne. « Si nous voulons organiser une véritable grève générale, nous devons former des syndicats dans différents secteurs », a expliqué Ng, qui a conseillé les nouveaux syndicalistes. En outre, après avoir vu un nombre croissant de manifestants de première ligne arrêtés, les gens ont commencé à penser que les grèves étaient un moyen de faire avancer le mouvement, a-t-elle ajouté.

(Prochain article : la grève et le nouveau syndicat des soignants)

Le syndicat HKCTU réagit à la loi sur la sécurité nationale

Fin juin, avant l'adoption définitive de la loi, la Confédération syndicale HKCTU a exprimé un point de vue. Rappelons que son secrétaire général, Lee Cheuk-yan, est l'objet de plusieurs inculpations pour « rassemblements non autorisés ».

1. Les droits des organisations syndicales sont menacés

Comme nous le savons tous, le gouvernement chinois a toujours empêché les travailleurs de Chine de constituer des syndicats indépendants. Par le passé, ceux qui tentaient de constituer des syndicats, d'exprimer leurs opinions politiques, de lancer des grèves ou de militer pour les droits de l'homme étaient accusés d'« incitation à la subversion du pouvoir d'état ». À Hong Kong, les organisations syndicales indépendantes sont confrontées à une pression politique croissante alors que l'entrée en vigueur de la loi pour la sécurité nationale ne fera qu'aggraver la situation. La cheffe de l'exécutif hongkongais Carrie Lam a livré un rapport au gouvernement de Pékin dans lequel elle décrit la grève du personnel médical, qui exigeait la fermeture totale de la frontière afin de lutter contre le virus, comme une action organisée par des « brebis galeuses »,

traitant les soignants en première ligne de « radicaux opportunistes anti-extradition ». Ce qui nous inquiète, c'est que, une fois la loi pour la sécurité nationale entrée en vigueur à Hong Kong, elle soit utilisée pour mettre fin aux grèves et fassent taire les organisations syndicales qui tentent de présenter des revendications politiques.

2. Une barrière entre la société civile et ses relations internationales

Le projet de loi adopté à la session plénière de l'Assemblée nationale populaire inscrit que l'Etat « s'opposera par tous les moyens aux forces étrangères qui utiliseraient Hong Kong pour des activités séparatistes, subversives ou destructrices ». L'expression « par tous les moyens » est large et vague, elle peut donner lieu à interprétation par le pouvoir. Par le passé, le gouvernement chinois a fabulé sur le mouvement pour la démocratie à Hong Kong en la qualifiant de « révolution de couleur » et de « conspiration pour renverser le gouvernement chinois » sous le contrôle de gouvernements étrangers. Une fois la loi de sécurité nationale entrée en vigueur à Hong Kong, le soutien international apporté à Hong Kong sera très probablement bloqué et interdit. Pour ce qui

concerne les conséquences, les contacts, les échanges ainsi que la coopération entre les organisations syndicales indépendantes de Hong Kong et les syndicats à l'échelle internationale seront également considérés comme une interférence des forces étrangères et donc réprimés au nom de la loi pour la sécurité nationale.

(...) 6. Le sabotage d'une grande autonomie

Selon le projet du gouvernement chinois, la loi pour la sécurité nationale de Hong Kong autorisera le gouvernement chinois à créer ses propres agences visant à l'application de la loi à Hong Kong. Cela signifie que le gouvernement central pourra donner directement l'ordre à la police chinoise ou aux services secrets de mener des enquêtes, de procéder à des arrestations, d'inculper et même d'extrader toute personne arrêtée pour que son procès ait lieu devant un tribunal chinois. Le gouvernement chinois utilise la loi pour la sécurité nationale pour détruire le pare-feu existant entre Hong Kong et la Chine, en autorisant le gouvernement à intervenir directement dans les affaires de Hong Kong en vue d'un contrôle social totalitaire.

Délégation à l'ambassade à Paris

En défense de Lee Cheuk-yan, à l'initiative de la Commission Enquête Chine, une délégation de quatre syndicalistes FO et CGT s'est rendue à l'ambassade de la République populaire de Chine à Paris le 29 juin à 11 heures. Par courrier, la Commission avait averti : « Les informations qui nous sont parvenues à propos du secrétaire général de la HKCTU, Lee Cheuk-yan, provoquent de vives inquiétudes parmi les syndicalistes français ». Personne ne crut bon de nous recevoir sauf la préposée de l'accueil qui nous recommanda de prendre un autre rendez-vous par mail. Malheureusement, cette ambassade, outre la particularité de n'avoir pas de numéro de téléphone public, filtre les mails de manière que certains sont réexpédiés à l'envoyeur. C'est le cas de la Commission Enquête Chine...

Prise de position

Le Conseil des syndicats internationaux, qui rassemble la Confédération syndicale internationale (CSI) et des fédérations internationales (quelque 200 millions de membres) a émis un communiqué le 1^{er} juillet 2020 dans lequel il est demandé :

– Toutes les charges contre Lee Cheuk-yan et d'autres dirigeants pro-démocratie à Hong Kong doivent être abandonnées ;

– Arrêt de toutes les restrictions aux libertés d'expression, de réunion, d'association, au droit d'organisation et aux abus de droit contre des manifestants pacifiques ;

– Respect des droits syndicaux et autres droits de l'homme par les autorités chinoises et hongkongaises ; (...)